

Procès-verbal

du Conseil municipal

du 21 mai 2025

Date de convocation : 14 mai 2025

Secrétaire de séance : Yannick Jardin

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; C. Goirand ; Y. Jardin ; M. Charbonnel ; M. Fouché ; K. Tardy ; Y. Champin-Hugny ; G. Cristofoli ; JP Sénéclauze ; M. N Caradot ; C. Rivoire ; V. Beraud ; R. Grenier.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; P. Saulnier ; N. Béal ; C. Boizot ; JB Perret.

Pouvoirs : JB. Perret à B. Barbier ; P. Saulnier à M. Fouché.

1/Présentation et choix du projet de reconstruction du pont de la tour :

Monsieur Zacharri, du cabinet IOA-OTEIS, présente à l'assemblée 4 différents projets de reconstruction du pont de la tour, qui ne comporteront pas d'arche centrale ceci afin de faciliter la circulation des embâcles en cas de nouvelles crues.

Des études topographiques et géotechniques devront être rapidement lancées pour affiner les projets et leurs coûts.

L'assemblée après un vote (9 voix contre 6) opte pour le choix d'un futur pont qui sera en béton, sans arches avec un parement en pierre pour s'harmoniser avec l'architecture environnante. Le projet comportera aussi l'étude d'une « voie verte » pour la circulation des vélos et des piétons. Il se posera à l'avenir la question de laisser ou non l'actuelle passerelle piétonne provisoire, qui est louée, et qui est trop proche de la Valençize, ce qui engendrerait des travaux de surélévation.

2/Approbation du compte rendu du 9 avril 2025 :

Ce compte est rendu est adopté avec 14 voix pour et une abstention.

Concernant le sens de la circulation de la VC4, il était question de l'interdire dans le sens de la montée sauf riverains, puis, après concertation avec les pompiers, dans le sens de la descente. Mais au final, et compte tenu de la complexité de l'opération vis-à-vis des transports, scolaires et régionaux, cette décision est ajournée.

3/Approbation de la convention avec l'association des « sports nautiques » pour la participation financière au changement du liner du bassin de joutes :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter le liner du bassin de joutes nautiques suite aux inondations et aux crues du 17 octobre 2024. Il rappelle que ce bassin sert de réservoir d'eau au SDIS de la Loire, à l'animation du parc de la Serve et comme bassin d'entraînement des joutes nautiques

Or le montant de ces travaux, 29 158 € HT soit 34 989.60 € TTC, n'a pas été prévu au budget 2025 de la commune.

L'association des « sports nautiques » se propose de verser à la commune le montant HT de ces travaux pour lui permettre de les réaliser avant l'été. Pour cela une convention doit être réalisée dans laquelle il sera proposée que la commune lui rembourse cette contribution sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029, pour une somme de 5 831.6 € par an.

L'association redistribuera à la commune les subventions qu'elle percevra sur cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette convention de participation financière.
- **Transmet** cette délibération au SGC de Firminy.

4/ Vote des subventions 2025 aux associations :

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes faites par des organismes ou associations et demande au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions et des contributions annuelles aux différentes associations :

ASC Football (contribution)	28 400 €
Ecole privée (contribution)	35 046 €
Total des contributions	63 446 €
Société musicale	9 000 €
Sou des écoles publiques de Chavanay	5 000 €
APESAC-école sainte Agathe	2 000 €
Familles rurales	1 500 €
Amicale Boules Verlieu	400 €
Amicale Boules Chavanay	800 €
Association la vigneronne Chavanoise	350 €
ASC basket	3 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers -Ste Barbe	400 €
Amicale Jeunes sapeurs-pompiers	500 €
Association du personnel communal	2 800 €
Comité des fêtes	2 500 €
Association judo 42	1 000 €
Association chorale de Chavanay	800 €
Association Volley club	500 €
Association Chavanoise tennis	750 €
Groupement défense paragrêle	600 €

A.C.C.A Chavanay (Chasse)	350 €
Don du sang	300 €
France Alzheimer-Loire	200 €
Visages de notre Pilat	200 €
Souvenir Français	150 €
Les jardins Chavanois	100 €
Total des subventions	33 200 €
TOTAL GENERAL	96 646 €

La somme correspondante au montant de ces subventions a été prévue au budget primitif 2025, article 6574.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le tableau des subventions susvisé.
- **Transmet** cette délibération au SGC de Firminy.

5/ Vente de l'appartement au-dessus de la poste :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le principe de la vente de cet appartement a été approuvé par une délibération du 18 septembre 2024.

Les diagnostics énergétiques ont été réalisés pour permettre cette vente. Compte tenu du fait qu'une locataire est déjà en place avec un bail d'habitation en cours, et que des travaux structurels sont à réaliser au niveau du plancher de cet appartement, nous avons rappelé le service des domaines pour refaire une nouvelle estimation.

Cette estimation, d'un montant de 94 000 €, devait dater de moins d'un an également pour pouvoir réaliser cette vente auprès de notre notaire, Maître Sabrina Hamitri.

Nous avons une proposition d'achat de 94 000 € net vendeur pour cet appartement avec une lettre d'intention signée pour Monsieur Sagnimorte Jean-Yves.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette proposition d'achat.
- **Transmet** cette délibération à Maître Hamitri.

6/ Approbation de la nouvelle répartition des tarifs d'assainissement :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les tarifs du prix de l'assainissement votés en novembre 2024, en abonnement et en consommation, seront maintenus pour la part communale, avec une nouvelle répartition liée à un changement de gestion financière du collecteur Rhône Gier et de la STEP de Saint Alban :

ASSAINISSEMENT	Anciens tarifs 2025 (€)	Nouveaux tarifs 2025 (€)
Surtaxe communale abonnement	15.45	21.11
Surtaxe St Alban du Rhône abonnement	21.72	21.72
Surtaxe Rhône Gier abonnement	19.88	14.22
Total	57.06	57.06

Surtaxe Rhône Gier m3 rejetés	0.590	0.2810
Surtaxe communale m3 rejetés	0.530	0.685
Surtaxe St Alban du Rhône m3 rejetés	0.209	0.363
Total	1.329	1.329

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette nouvelle répartition des tarifs de l'assainissement.
- **Transmet** cette délibération à la SAUR.

7/ Admission en non-valeur/ titre de recettes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par le SGC de Firminy.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont la dette est inférieure à 30 € (seuil de déclenchement des poursuites),
- de créances dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources, procès-verbal de carence ou percevant le RSA),

Le montant global de l'admission en non-valeur est de 363.07 € (livre non rendu au pôle culturel+ mise en fourrière non payés).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise** l'admission en non-valeur présentée ce jour.
- Transmet** cette délibération au SGC de Firminy.

8/Questions diverses :

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :

Remise de la Serve : Les travaux seront terminés dans 15 jours.

Eglise du bourg : l'installation électrique du clocher a été refaite et pourra être commandée à distance.

Salle de la tour : elle va rouvrir la semaine prochaine.

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Travaux à l'école du bourg : une rencontre avec les parents d'élèves a eu lieu le 18 avril pour étudier de nombreuses demandes.

PAI : Le règlement intérieur du restaurant scolaire sera modifié et voté au prochain conseil municipal pour prévoir des nouvelles modalités de mise en place, ainsi que les tarifs.

Vogue 2025 : elle débutera le 15 août, les routes seront fermées entre 20h30 et 3h. Le centre bourg sera fermé le dimanche 17 août du défilé au soir (de 11h à 3 h du matin).

Commission sociale : Vice-Présidente : Christiane Goirand :

Conduite des seniors : il s'agit d'une remise à niveau gratuite (conduite+ pratique) réservés aux habitants de Chavanay de plus de 60 ans, 3 sessions de prévues, 6 à 8 personnes sur inscription.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Evacuation des embâcles : celles qui étaient stockées sur le terrain de la CNR ont été évacuées, ainsi que celles situées entre la RN86 et le pont SNCF.

Etudes hydrauliques : elles sont en cours pour la zone partant du pont SNCF jusqu'à Pélussin, et sont pilotées par le syndicat des 3 rivières.

Plaques de rues : les nouvelles plaques seront posées dès cet été.

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 2 juillet 2025 à 20h.

La séance est levée à 22h30